

Côte d'Ivoire



Capitale	Yamoussoukro
Langue(s)	Français
Monnaie	Franc CFA
Superficie	322 462 km ²
Population	
Densité de la population	
GDP (2011)	
Parc automobile en 2011	
Longueur du réseau routier	
Nb de véhicule pour 1000 habitants	
Fuseau horaire	
Nombre de tués sur la route en 2009	

La Côte d'Ivoire, en forme longue **République de Côte d'Ivoire**, est un pays membre de l'Union africaine. D'une superficie de 322 462 km², elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique. La population est estimée à 25 232 905 habitants en 2014. La Côte d'Ivoire a pour capitale politique et administrative Yamoussoukro (Abidjan demeurant la capitale économique), pour langue officielle le français et pour monnaie, le franc CFA. Le pays fait partie de la CEDEAO.

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire, État unitaire, opte pour un régime présidentiel. Reconduit par la deuxième république, le régime présidentiel est caractérisé par la séparation des pouvoirs au sein de l'État : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le paysage institutionnel ivoirien se compose des organes exerçant ces trois pouvoirs et d'autres institutions comme le Conseil économique et social et le médiateur de la République. Les partis politiques marquent également la vie politique dans le pays.

L'économie ivoirienne reste dominée par l'agriculture. Elle en est aujourd'hui le septième producteur mondial. La Côte d'Ivoire est, avec 40 % de la production de cacao, le premier producteur mondial devant le Ghana. La production nationale atteint 1,335 million de tonnes en 2003-2004, la part des exportations étant de 1,060 million de tonnes pour la même période. On surnomme la Côte d'Ivoire la « République du cacao ».

L'expertise automobile en Côte d'Ivoire ***Historique rapide et infos clés***

- 1998 : création d'une chambre syndicale (loi 1901) à la demande des experts pour se rendre indépendants du monde de l'assurance.
- 6 cabinets d'expertise avec 40 experts en formation donc 4 experts diplômés (France et Belgique).
- L'assurance automobile est obligatoire mais les experts n'interviennent que sur 40% des sinistres. Sur le marché africain, il n'existe pas de convention de règlement sinistres entre compagnies d'assurances. Ainsi en cas de sinistre, les assureurs ne sollicitent un expert que lorsque leur assuré automobiliste est couvert en « tous risques ». S'il n'est pas assuré en tous risques, le propriétaire du véhicule construit son recours vers le responsable et fait ou non appel à un expert.
- Chantiers en cours pour la formation des experts
- Nombre de sinistres : 60 000 accidents.
- Parc roulant : 600 000 véhicules et 200 000 véhicules immatriculés dans les pays voisins.
- Les assureurs gèrent la liste des experts en automobile. Sans agréments, pas de mission.

**Associations
Professionnelles**

CIEAMI

